

## Motion

### La Chambre des Députés

- Considérant la « Marche de la Liberté 2014 » qui passe actuellement par le Luxembourg et regroupe une centaine de réfugiés réclamant une révision de la politique migratoire répressive de l'Union Européenne;
- Considérant que cette marche se dirige vers le Conseil européen qui se tiendra à Bruxelles, le 26 et 27 juin, afin d'interpeller les dirigeants européens par rapport à la crise humanitaire qui s'accroît depuis des années aux larges de la Méditerranée et qui a coûté la vie à des milliers de réfugiés et de migrants tentant le passage hautement dangereux vers l'Europe en espérant y trouver de l'aide et de la protection ;
- Considérant l'arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme du 23 février 2012 condamnant la pratique du refoulement de réfugiés interceptés sur haute mer par les autorités d'un pays membre de l'UE vers des pays tiers ;
- Considérant que le Conseil européen du 26 et 27 juin à Bruxelles définira la programmation législative et opérationnelle dans l'espace de liberté, de sécurité et justice et qui établira un nouveau cadre stratégique notamment en matière de politique de réfugiés remplaçant le programme de Stockholm;

### Invite le Gouvernement

- à intervenir lors du Conseil européen du 26 et 27 juin aux fins de renforcer les droits fondamentaux des réfugiés et migrants.



J. TURPEL